

## Législation relative à l'eau

# AVIS

Conformément à l'article 24,1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté de l'Administration de la Gestion de l'Eau du 22 décembre 2021, réf. EAU/AUT/21/1193, l'Administration des ponts et chaussées a introduit une demande d'autorisation concernant la

### Réalisation de forage géotechnique de reconnaissance dans le cadre de la mise en œuvre de travaux de stabilisation et de sécurisation du talus Schiessentümpel à Braidweiler

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

*Fin affichage: 26 janvier 2022 inclusivement (15 jours)*

Consdorf, le 11 janvier 2022  
pour le collège des bourgmestre et échevins,

la bourgmestre,

le secrétaire communal,  
(contresign art. 74 loi communale)

*(suivent les signatures)*

